



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE N°84

Poitiers, le 6 juillet 2022

COVID19 – Le taux d’incidence dépasse la barre des 1000 cas pour 100 000 habitants dans la Vienne

Après une période de très net ralentissement, les contaminations à la Covid-19 repartent à la hausse depuis maintenant plusieurs semaines. Le taux d’incidence s’élève ainsi, pour le département de la Vienne, à 1 044 pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 37,1 %.

Dans ce contexte, la préfecture de la Vienne et l’ARS Nouvelle-Aquitaine appellent chacun à appliquer à nouveau scrupuleusement les gestes barrières en particulier lors des rassemblements, activités, réunions et déplacements susceptibles de donner lieu à un brassage de population ou lors de contact avec des personnes fragiles.

Le port du masque est fortement recommandé dans les lieux de promiscuité importante, dans les lieux dans lesquels le respect des gestes barrières est limité ainsi que dans les lieux clos et mal aérés.

En outre, pour protéger ses proches, il est également nécessaire de se faire tester au moindre symptôme, de réduire ses contacts dans l’attente du résultat et de s’isoler en cas de dépistage positif.

Point de situation sanitaire dans le département de la Vienne au 06/07/2022

- Taux d’incidence : 1 044 pour 100 000 habitants (671 au 29/06/2022)
- Taux de positivité : 37,1 % (32,5 % au 29/06/2022)

Pour les plus de 65 ans :

- Taux d’incidence : 983 pour 100 000 habitants (607,4 au 29/06/2022)
- Taux de positivité : 33,2 % (26,3 % au 29/06/2022)

Hospitalisations :

- Nombre d’hospitalisations : 34 dont 1 en services réanimatoires

Depuis le début de l’épidémie, 567 personnes sont décédées des suites de la COVID19 dans la Vienne (437 en milieu hospitalier et 130 en établissements médico-sociaux).

Vaccination contre la COVID19 dans la Vienne au 06/07/2022

À la date du 6 juillet 2022, **346 231** personnes bénéficient d’un schéma vaccinal complet (79,2 % de couverture vaccinale). Par ailleurs, **276 472** personnes ont réalisé un rappel vaccinal (63,2 % de couverture vaccinale) et **23 266** personnes de plus de 60 ans ont reçu une deuxième dose de rappel.

La vaccination a montré son efficacité. C’est le moyen de protéger les personnes les plus à risque de formes graves de la maladie, notamment les personnes âgées et les personnes immunodéprimées. La vaccination des femmes enceintes et des enfants est également préconisée.

La préfecture de la Vienne et l’ARS Nouvelle-Aquitaine rappellent que la vaccination est essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. Elles incitent les personnes de 60 ans et plus et les personnes immunodéprimées, notamment dans les EHPAD, à se faire vacciner sans attendre, pour passer un été et un automne sereins.

Pour tous, il est rappelé l’intérêt de disposer des schémas vaccinaux complets, ainsi que des rappels qui améliorent l’immunité.

Pour recevoir votre dose de rappel, vous pouvez prendre rendez-vous chez un professionnel de santé proche de chez-vous. L’offre de vaccination étant assurée par les professionnels de ville, il est recommandé de se rapprocher des médecins libéraux, infirmiers et pharmaciens.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86 000 Poitiers